

## Un nouveau coup dur pour le fonds de réserve des retraites

• LE MONDE | 19.12.01

**SI ELLE VA RELANCER** la controverse sur le financement des 35 heures, la décision du Conseil constitutionnel risque également d'attiser la polémique autour du dossier des retraites. Dans la cascade de dispositions censurées, plusieurs concernent, en effet, ce dossier. Les mesures qui prévoyaient le transfert de 6,5 milliards de francs d'excédents, au titre de l'année 2000, de la Caisse d'allocations familiales au fonds de réserve des retraites (pour 5 milliards de francs) et à des structures d'accueil pour la petite enfance (1,5 milliard) sont annulées.

Pour comprendre la portée de cette censure, il faut se souvenir qu'après avoir confié, en 1998, la réalisation d'un rapport au commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, Lionel Jospin avait suggéré, début 1999, qu'il pourrait prendre des mesures énergiques. En particulier, il avait invité les partenaires sociaux à réfléchir à un possible alignement de traitement du régime des retraites du secteur public, prévoyant des retraites à taux plein pour 37,5 ans d'activité, sur le régime du secteur privé, reposant, depuis la réforme d'Edouard Balladur, sur 40 ans d'activité. Mais, craignant de devoir prendre des mesures douloureuses sur ce sujet politiquement explosif, le premier ministre a, peu après, cessé d'évoquer ce projet et s'est borné à commander d'autres rapports d'experts.

Très vite, il est donc apparu que la seule décision concrète prise par le gouvernement porterait sur le fonds de réserve des retraites, créé en 1999. Mais le gouvernement semblait relativement à l'abri de la critique car, dans ce cas au moins, le projet semblait ambitieux. Pour amortir le choc démographique sur le système des retraites, il était en effet prévu que ce fonds engrangerait 1 000 milliards de francs d'ici à 2020. Dans un premier temps, le gouvernement a décidé que les 130 milliards de francs escomptés de la cession de quatre licences de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS) iraient, pour une très large part, abonder ce fonds.

Pourtant, rien ne s'est passé comme prévu. D'abord, seulement deux opérateurs (France Télécom et SFR), et non quatre, ont fait acte de candidature pour obtenir une licence, faisant fondre l'espoir de recettes de 130 à 65 milliards de francs. Puis, en octobre, constatant l'éclatement de la bulle Internet, le gouvernement a révisé à la baisse le prix de chaque licence, le ramenant de 32,5 milliards à un peu plus de 4 milliards de francs (plus une taxe sur le chiffre d'affaires). Même si un second tour d'attribution est annoncé, les abondements prévus pour le fonds de réserve vont donc fondre d'autant. En catastrophe, des mesures de remplacement ont donc été imaginées, pour abonder le fonds, comme la privatisation partielle des Autoroutes du sud de la France (ASF).

Le gouvernement se trouve donc, en situation délicate : alors qu'il vient de colmater une brèche, une autre apparaît, ouverte par le Conseil constitutionnel.